

la trésorerie. Aux réunions du dernier comité des pensions dont j'avais l'honneur de faire partie, j'ai formulé des opinions arrêtées sur ce qui arriverait aux autres membres du personnel. Je vois que l'on fait quelque chose pour les anciens membres du tribunal des pensions et de la commission fédérale et je demanderais si l'on ne doit pas aussi tenir compte des membres du personnel qui n'ont pas la bonne fortune d'être des catégories supérieures.

Le très hon. M. BENNETT: Toute la question a été l'objet d'un examen approfondi et c'est à cause du jugement rendu par le Conseil privé dans l'affaire Reilly que l'on demande l'ouverture de ce crédit. Il est probable que nous n'utiliserons pas tout le montant, mais d'un autre côté, l'idée est qu'étant donné la décision prise par le Parlement, il y a lieu d'indemniser ceux qui, après des états de service d'une certaine durée, ne peuvent l'être en vertu de la loi. L'honorable député a vu le jugement et se rend compte que c'est là la raison d'être du crédit.

(Le crédit est adopté.)

Aviation royale du Canada.—Crédit supplémentaire, \$125,000.

M. WOODSWORTH: Le 22 mai, je demandais au premier ministre (M. Bennett) si le gouvernement du Canada avait contracté, avec le gouvernement britannique, des engagements d'ordre général au sujet d'un programme de défense impériale, surtout relativement à l'aviation, et le premier ministre répondit: "La réponse est négative". Je constate qu'il y a quelques jours, à propos de la dissolution de la conférence sur le désarmement, lord Londonderry disait:

En conséquence, le gouvernement de Sa Majesté a décidé qu'il ne peut remettre davantage les mesures qui s'imposent pour assurer suffisamment la défense aérienne de ces côtes.

Il ajouta que les relations les plus étroites existaient, quant au personnel, entre la force aérienne et les services correspondants des dominions; que des échanges d'officiers subalternes se faisaient à l'heure actuelle avec le Canada et l'Australie et que ces deux dominions avaient à Londres des agents de liaison qui "avaient accès à tous les renseignements du ministère de l'aviation susceptibles d'être utiles à leurs gouvernements respectifs". Vu que, tout récemment, le secrétaire d'Etat pour l'aviation a décidé d'ajouter aux forces aériennes de la Grande-Bretagne je voudrais savoir du premier ministre si ce Dominion et la métropole ont conclu des arrangements au sujet de la défense aérienne.

[M. Chevrier.]

Le très hon. M. BENNETT: Il n'y a pas eu d'arrangements de faits; mais la déclaration faite par lord Londonderry, comme je la comprends, est absolument juste. La grande expérience et la grande valeur des forces aériennes britanniques sera pour les nôtres d'une grande valeur, et nos officiers ont été constamment en contact avec les forces aériennes britanniques, et apprennent ainsi à se perfectionner.

Je désire dire, cependant, que nous étudions soigneusement la question du transport du courrier auquel les gouvernements britannique et canadien sont très intéressés ensemble. Le service des dépêches du nord de la Grande-Bretagne et de l'Irlande à Terre-Neuve, et de Terre-Neuve à travers la partie septentrionale de ce continent et de là en Chine et au Japon, est une question qui a occupé l'attention des administrateurs de la force aérienne depuis plusieurs mois. J'ai entendu un aviateur très distingué dire en Grande-Bretagne, il y a quelques mois, que d'ici à cinq ans, selon lui, nous aurons un service aérien régulier. Mais le sujet sur lequel l'honorable député appelle l'attention n'a pas été autrement discuté depuis quelques années, alors que nous avons pu bénéficier de l'enseignement et de l'échange d'officiers de la marine, de l'armée et de l'aviation.

M. WOODSWORTH: La construction de champs d'atterrissage à laquelle j'ai fait allusion il y a un an n'a-t-elle aucun sens défini?

Le très hon. M. BENNETT: Naturellement, en ce qui concerne l'aviation, et je n'ai guère besoin de dire à l'honorable député que ces champs seront toujours disponibles s'ils sont nécessaires pour aucune autre fin qui pourrait concerner la défense du pays.

(Le crédit est adopté.)

Crédit supplémentaire pour les subventions aux bâtiments de mer et aux caboteurs, et pour aider au transport du bois de construction de Churchill au Royaume-Uni, \$209,036.

L'hon. M. ELLIOTT: Le ministre peut-il me dire quels renseignements sont pris sur la situation financière des compagnies de navigation qui demandent des subventions?

L'hon. M. STEVENS: Etant donné les circonstances à cette phase de la session, puis-je prier mon honorable ami de se servir des renseignements que nous lui avons déjà fournis. Il ne serait pas juste pour les autres membres de la Chambre que nous discussions, lui et moi, cette question de nouveau, vu que j'ai mis sans réserve, à sa disposition, toutes les informations que possède le ministère. J'espérais qu'il pourrait baser sa déclaration sur les renseignements qui lui ont été donnés.